

Conduites suicidaires

PASSAGES AUX URGENCES POUR IDEES SUICIDAIRES ET GESTE SUICIDAIRE ÉDITION NORMANDIE

Date de publication : 09.09.2024

Edito

Mélanie Martel, Déléguée régionale, Santé publique France Normandie

La **Journée mondiale de prévention du suicide** est célébrée chaque année le 10 septembre. Mise en place par l'[Association internationale pour la prévention du suicide](#) (IASP) en collaboration avec l'[Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#), elle vise à attirer l'attention sur ce fardeau de santé publique à l'échelle mondiale, à réduire la stigmatisation et à sensibiliser les organisations, les gouvernements et le public, en transmettant le message singulier que les suicides sont évitables.

C'est à cette occasion que Santé publique France Normandie publie ce bulletin consacré aux conduites suicidaires, couvrant les idées suicidaires et les tentatives de suicides. Ce bulletin s'inscrit dans la poursuite du développement de la surveillance de la santé mentale à l'échelle régionale. Les conduites suicidaires y sont traitées sous l'angle des recours aux urgences.

Le constat global des indicateurs normands montre une dégradation continue des indicateurs relatifs aux passages aux urgences pour idées suicidaires et geste suicidaire, particulièrement chez les jeunes de 10 à 24 ans pour les idées suicidaires et les adultes de 25-64 ans pour les gestes suicidaires, de sexe féminin et vivant dans une commune catégorisée comme défavorisée. L'augmentation importante des passages aux urgences pour idées suicidaires en 2023, notamment chez les jeunes, témoigne d'un mal-être qui s'inscrit dans la durée. Au-delà de ce constat global, l'hétérogénéité des situations départementales, montre l'importance de la déclinaison territoriale de la surveillance de la santé mentale.

Des outils de prévention existent et s'inscrivent dans une large stratégie de promotion de la santé mentale et de prévention de la souffrance psychique. Ainsi, conformément aux recommandations de l'OMS et déployé dans le cadre du Ségur de la Santé par le Ministère des solidarités et de la santé, la mise en place du [3114](#), numéro confidentiel, gratuit et disponible 24h/24 et 7j/7, constitue une réponse essentielle et immédiate aux personnes en souffrance ou à leur entourage. Il s'adresse également aux professionnels en contact avec des personnes en détresse. Il en est de même avec [VigilanS](#), dispositif post-hospitalier de prévention de la récurrence suicidaire. Il est proposé aux personnes suicidantes après leur passage aux urgences ou leur hospitalisation. Son évaluation a prouvé l'efficacité du dispositif, réduisant de 38 % le risque de réitération suicidaire dans les 12 mois suivant la tentative de suicide.

Pour plus d'information en Normandie :

- [Prévention du suicide | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)
- [Santé mentale et COVID-19 : conduites suicidaires en Normandie. Bulletin de santé publique, février 2023.](#)

Evolution régionale des passages aux urgences de janvier 2020 à juillet 2024

Les années 2020-2021 sont marquées par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 avec une baisse générale des passages aux urgences, notamment lors du premier confinement en 2020. Depuis cette période, le nombre de passages aux urgences pour geste et idées suicidaires est en constante augmentation. Les parts d'activités (nombre de passages pour une cause donnée sur les passages toutes causes codés) sont quant à elles à interpréter avec prudence, le nombre de passages toutes causes étant également en augmentation sur les dernières années (+15% des passages aux urgences entre 2021 et 2022 et +7% entre 2022 et 2023).

▪ Geste suicidaire

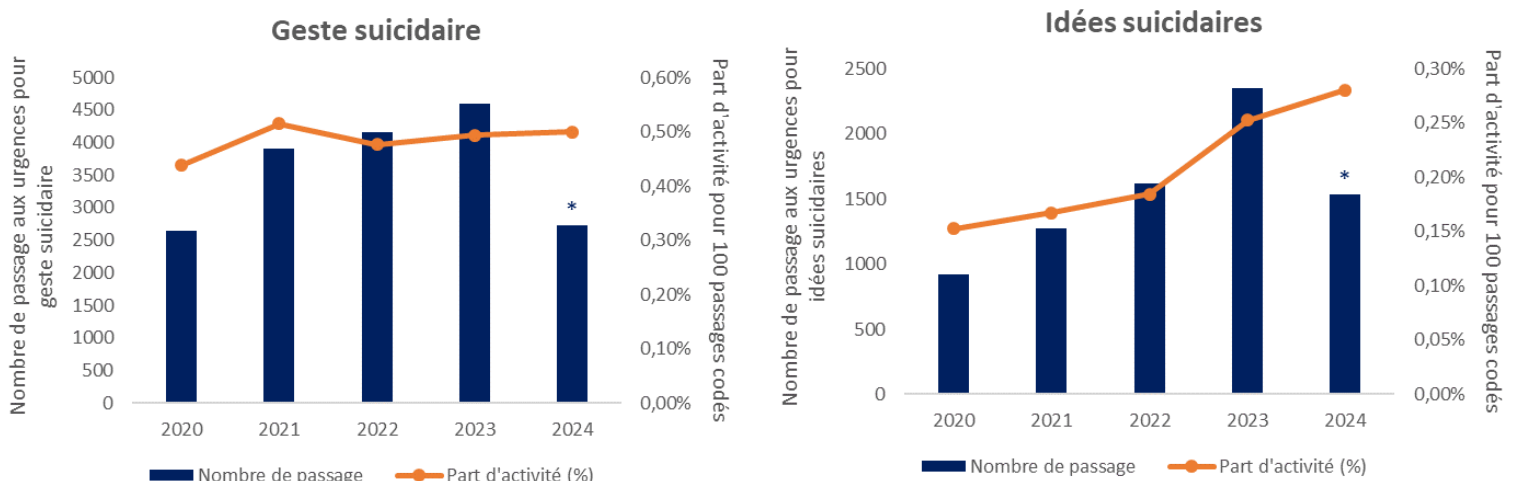
Depuis 2020, le nombre de passages aux urgences pour geste suicidaire est en augmentation en Normandie avec un maximum de 4 596 passages en 2023 chez les 10 ans et plus. Entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 juillet 2024, 2 734 passages aux urgences pour geste suicidaire ont déjà été remontés par les services d'urgences normands.

La part d'activité de passages aux urgences sur la première partie de l'année 2024 est quant à elle stable depuis 2022 (aux alentours de 0,5%).

▪ Idées suicidaires

Les passages aux urgences pour idées suicidaires, en nombre comme en part d'activité, étaient en nette hausses en 2023 (2 355 passages pour une part d'activité à 0,25%). Le nombre des passages aux urgences en 2024 (données arrêtées au 31 juillet) était de 1 535 passages chez les 10 ans et plus, avec une part d'activité de 0,28% (Figure 1).

Figure 1. Nombres annuels de passages aux urgences pour idées et geste suicidaires et parts d'activité (%), chez les 10 ans et plus, Normandie, janvier 2020-juillet 2024 (Oscour®, 2024)



* données arrêtées au 31 juillet 2024

Caractéristiques des personnes passant aux urgences

En 2023 et 2024, les passages aux urgences pour geste suicidaire concernaient plus fréquemment les femmes et les adultes de 25-64 ans (Tableau 1). Près de 70% de ces passages étaient suivis d'une hospitalisation. Par ailleurs, plus de 60 % des passages aux urgences pour geste suicidaire concernaient des patients résidants dans une commune désavantagée/très désavantagée (Q4 et Q5 du Fdep¹).

Les caractéristiques des personnes passant aux urgences pour idées suicidaires sont les mêmes que pour geste suicidaire, hormis l'âge, où les plus jeunes représentaient plus de 50% des passages (tableau 1).

Tableau 1. Répartition et nombre annuel de passages aux urgences pour geste suicidaire par sexe, classe d'âge, hospitalisation et Fdep, Normandie, janvier 2023 – juillet 2024 (Oscour®, 2024)

		2023	2024*
		% (n)	% (n)
Geste suicidaire	Sexe		
		Homme	35,2 % (1619)
		Femme	64,8 % (2977)
	Classes d'âges		
		10-24 ans	35,7 % (1640)
		25-64 ans	54,0 % (2480)
		65 ans et plus	9,5 % (435)
	Hospitalisations		
		Oui	69,6 % (3198)
		Non	30,4 % (1398)
	FDep		
		Q1 (moins désavantagées)	4,9 % (224)
	Q2	10,0 % (461)	
	Q3	19,4 % (892)	
	Q4	24,4 % (1123)	
	Q5 (plus désavantagées)	36,9 % (1697)	
Idées suicidaires	Sexe		
		Homme	40,6 % (973)
		Femme	59,4 % (1422)
	Classes d'âges		
		10-24 ans	53,4 % (1279)
		25-64 ans	38,0 % (910)
		65 ans et plus	7,9 % (190)
	Hospitalisations		
		Oui	68,3 % (1618)
		Non	31,7 % (750)
	FDep		
		Q1 (moins désavantagées)	3,9 % (94)
	Q2	12,3 % (295)	
	Q3	9,2 % (220)	
	Q4	19,9 % (477)	
	Q5 (plus désavantagées)	49,6 % (1187)	

* données arrêtées au 31 juillet 2024

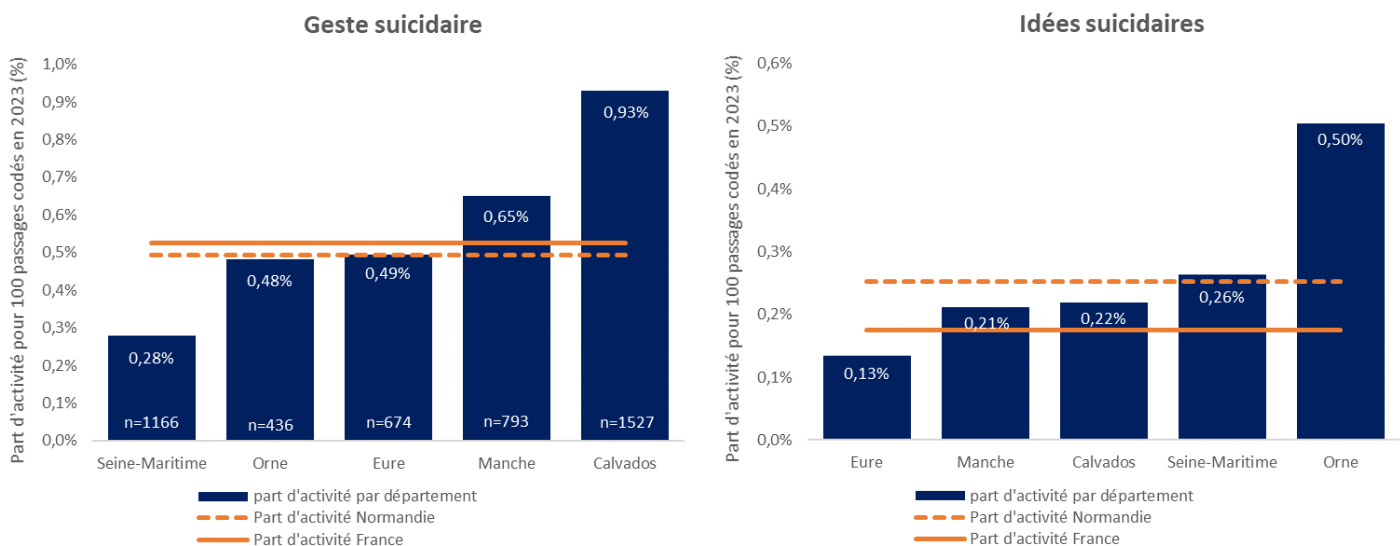
¹ Note méthodologique : Indicateurs écologiques synthétiques du niveau socio-économique pour la recherche en Santé

Passages aux urgences pour geste suicidaire par département dans la région en 2023

En 2023, les parts d'activité de passages aux urgences pour geste suicidaire différaient selon le département. Les départements de la Manche et du Calvados observaient des parts d'activité supérieures à la part d'activité régionale et nationale (respectivement 0,65 % pour la Manche et 0,93 % pour le Calvados) (Figure 2).

Concernant les passages aux urgences pour idées suicidaires, les parts d'activité des départements normands sont toutes supérieures à la part nationale hormis pour l'Eure. Par ailleurs, la part d'activité de l'Orne est deux fois plus importante que la part régionale (Figure 2).

Figure 2. Part d'activité annuelle des passages aux urgences pour geste et idées suicidaires (%), chez les 10 ans et plus, par département, Normandie, 2023 (Oscour®, 2024)



Méthodologie

Source de données

L'analyse régionale des passages aux urgences pour geste et idées suicidaires a été réalisée à partir des résumés de passages aux urgences (RPU) transmis par les structures d'urgences (SU) participant au dispositif SurSaUD® (Surveillance sanitaire des urgences et des décès), de janvier 2020 à juillet 2024, mise en œuvre et coordonnée par Santé publique France. Les indicateurs analysés ont été construits à partir des diagnostics médicaux (principal ou associé) codés par les médecins urgentistes. Dans la région, le réseau repose sur 47 structures d'urgences et couvre environ 98 % des passages aux urgences répertoriés par la statistique annuelle des établissements de soins. Si la couverture régionale est exhaustive, la complétude de codage des diagnostics principaux et associés s'est considérablement améliorée. En 2023, on estimait à 92% la complétude diagnostique sur l'ensemble de la Normandie.

Tableau 2. Nombre de structures d'urgence (SU), couverture régionale et complétude diagnostique des résumés des passages aux urgences transmis par les établissements participants au réseau Oscour® en Normandie, 2023.

Départements	Couverture SU	% complétude diagnostique (DP ou DA)
Calvados	10/10	86,2
Eure	9/9	85,2
Manche	7/7	94,7
Orne	7/7	94,1
Seine-Maritime	14/14	95,7
Normandie	47/47	92

▪ Codage et définitions

A partir de la base de passages aux urgences (Oscour®), des regroupements syndromiques ont été définis :

- Geste suicidaire : cet indicateur regroupe les passages aux urgences en lien avec un geste suicidaire certain (auto-intoxications et lésions auto-infligées) ou probable (intoxications médicamenteuses, effet toxique de pesticides et asphyxie d'intention non déterminée) (codes CIM-10 : T39, T42, T43, T50, T60, T71, X60 à X64, X66 à X84, Y870)
- Idées suicidaires : cet indicateur regroupe les passages aux urgences pour des symptômes et signes relatifs à l'humeur de type Idées suicidaires (code CIM-10 : R45.8).

Remerciements

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires nous ayant permis de construire ce bulletin :

- Les services d'urgences membres du réseau Oscour® ;
- Le concentrateur régional de résumés de passages aux urgences (RPU) ;
- La Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU) ;
- L'ARS Normandie.

Équipe de rédaction

Mélanie Martel, Valentin Courtillet, Sandrine Gautier, Chloé Vigneron, Myriam Blanchard, Nathalie Thomas et Stéphane Erouart.

Pour nous citer : Bulletin conduites suicidaires. Édition Normandie. Septembre 2024. Saint-Maurice : Santé publique France, 4 p., 2024.
Directrice de publication : Caroline Semaille

Dépôt légal : 09 septembre 2024

Contact : normandie@santepubliquefrance.fr